

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 177/2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

Travaux de fouille pour des travaux électriques
RD 47 -Rue de Vézelois

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

que des travaux d'ouverture de fouille pour des travaux électriques situés D47/ Rue de Vézelois à Danjoutin, par l'Entreprise EIMI ELEC 83 rue de la Pale 25230 SELONCOURT pour l'entreprise ENEDIS

A R R Ê T E

Article 1

La circulation sera par alternance par feux tricolores à l'entrée du chantier avec un basculement de circulation sur chaussée opposée.

Article 2

La signalisation nécessaire à cette modification de circulation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3

Le présent arrêté prendra effet **le 25 août 2022** et ce, jusqu'à la fin des travaux **prévu le 4 septembre 2022**.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- EIMI ELEC 83 rue de la Pale 25230 SELONCOURT seloncourt@eimi-elec.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 03 août 2022

Le Maire,

Emmanuel FORMET



Affiché le 04/08/2022